



2021-2022

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

Bonjour et bienvenue à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Voici quelques informations qui vous aideront à bien démarrer l'année.

Certains formulaires vous seront distribués à la rentrée par l'intermédiaire du cahier de correspondance de votre enfant.

www.stecroix35.fr (école/dossier de rentrée 2021-2022)



DATE DE RENTREE :
JEUDI 2 SEPTEMBRE

8H30

EN CAS D'ABSENCE DE
VOTRE ENFANT LE JOUR DE
LA RENTREE, VEUILLEZ
FAIRE PARVENIR UN
JUSTIFICATIF AVANT LE 31
AOUT

LES PARENTS DES
ENFANTS DE CP
ACCOMPAGNERONT
LEUR ENFANT EN
CLASSE EN CE
PREMIER JOUR.

ATTENTION,
EXCEPTIONNELLEMENT LA
GARDERIE FONCTIONNERA
A PARTIR DE 7H30 LE 1^{ER}
JOUR

ECOLE PRIMAIRE

Secrétariat ouvert tous les jours
(excepté le mercredi)

De 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h15

02 99 37 40 23

www.stecroix35.fr
ecole@ensemble-saintecroix.fr

CLASSES

Chef d'établissement : Marie-Francoise FERTILLET

CPa	Léna HERROUIN
CPb	Emilie JEAN
CPc-CE1c	Anaïs PARIS
CE1a	Claire TOUBEAU
CE1b	Aurore LEBOUVIER
CE1d-CE2d	Caroline MARIETTE
CE2a	Alexandra BOCHER
CE2c	Nicolas KERBRAT
CM1a	Camille LANIO
CM1b	Ludivine LOUP
CM1c	Alison MOREL & Fanny ROPARTZ
CM2a	Christophe DE GUIBERT
CM2b	Jeanne SAFFRAY
Poste Réseau d'aides	Isabelle PELTIER

GARDERIE

Lieu : Salle de jeux de la maternelle (Rue Ste Croix). Elle est assurée le matin par Madame Laëtitia CHOUSSEAUD et le soir par Mme Marie-Odile BOIVIN et Mme Chantal PARENT.

La garderie du soir est réservée prioritairement aux enfants de la maternelle. Nous accepterons des enfants du primaire seulement s'ils sont repris avant 17h30.

Horaires : De 7h15 à 8h15 et 16h45 à 18h45

Tarifs : De 7h15 à 8h15 : 2.90 €

De 16h45 à 18h45 : 2.90 €

De 18h00 à 18h45 : 1.90€ (après étude)

Pénalité : Après 18h45 : 7.50 €/enfant

Modalités de paiement : Ce service est facturé tous les 2 mois.

Vous trouverez votre facture sur EcoleDirecte.

Nous vous rappelons que, pour la sécurité des élèves, il est **impératif** de laisser et de reprendre vos enfants dans **la salle de jeux de la maternelle et non au portail**. **Veillez également à bien refermer le portail derrière vous.**

En cas de retard, nous vous demandons de prévenir *la maternelle* en téléphonant au 02.99.37.47.78.

HORAIRES DU TEMPS SCOLAIRE

LE MATIN :
8H30 - 11H30

L'APRES-MIDI :
13H15 - 16H30

OUVERTURE DU PORTAIL
BLEU COTE COUR : 8H15

ETUDE ENCADREE

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h00.

Lieu : Salles de classe du collège

Tarifs : A la journée : **2.90 €**

Modalités de paiement : Ce service sera facturé tous les deux mois. La facture est également accessible sur EcoleDirecte.

Important : Ce service peut être utilisé **régulièrement** ou **occasionnellement**, il suffit simplement d'inscrire votre enfant par l'intermédiaire du cahier de correspondance (*surtout pour les élèves de CP et de CE1 en début d'année scolaire*). Tout changement devra être signalé au **secrétariat du primaire** avant 11H30 (02 99 37 40 23) **ou à la vie scolaire primaire** (02 99 37 41 82) sinon **il sera facturé**.

Même si **exceptionnellement** votre enfant n'a pas de travail scolaire à faire un soir, il doit **s'inscrire à l'étude** pour éviter **le surnombre** d'enfants en garderie maternelle. Les responsables d'étude assurent la surveillance dans ce cas-là.

ASSURANCE

En raison des activités extrascolaires, l'assurance individuelle accident est **obligatoire** pour chaque enfant.

L'Ensemble scolaire Sainte-Croix a souscrit une « individuelle accident » collective auprès de la Mutuelle St Christophe pour l'année scolaire 2021-2022 dont le montant est intégré dans la rétribution scolaire. Cette couverture offre des prestations et des garanties complémentaires afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h /24 et 7 jours /7. Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace-parents de Saint Christophe assurances :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous **n'avez donc pas à souscrire** une individuelle accident pour votre enfant. Les déclarations d'accidents seront effectuées par le secrétariat du primaire.



CANTINE

Lieu : Salle de restauration de l'ensemble scolaire

Horaires : de 11h40 à 12h20

Le forfait annuel est de 720€. Il est calculé en fonction du nombre de jours de classe annuel. Le remboursement des repas sur le forfait se fera après une franchise de 8 jours cumulés sur l'année scolaire sur **absences justifiées** hors convenances personnelles. Le changement de régime en cours d'année, ne peut être réalisé qu'à **chaque début de période**.

Le règlement se fait par prélèvement automatique ou par chèque à l'avance.

Les repas occasionnels sont gérés par « le porte-monnaie » via l'interface « Ecole Directe ». Le prépaiement se fait au secrétariat du primaire (3 rue du Prieuré) à compter du **mardi 24 août**. Les horaires du secrétariat sont **de 8H30 à 12H15 et de 13H15 à 17h15** (excepté le mercredi après-midi).

Le prix des repas occasionnels est de **6 €**.

Les repas occasionnels ne **sont pas remboursés** en fin d'année scolaire.



CAHIER DE CORRESPONDANCE

Il servira **de lien entre la famille et l'école**. Nous y insérerons toutes les circulaires et informations. Vous les **signerez après les avoir lues**. Nous ajouterons parfois un mot personnel pour tel ou tel motif (comportement, état fébrile dans la journée, demande de rendez-vous, sorties diverses...) et vous pourrez faire de même.

Vous vous en servirez également **pour solliciter un rendez-vous avec l'enseignant**, quelques jours à l'avance.

En début d'année, vous recevrez le nouveau règlement intérieur de l'école qui a été réactualisé en Conseil d'Établissement. Pour une meilleure mise en application des différents points de celui-ci, il sera présenté et explicité aux enfants dans chaque classe avant de vous être remis pour signature.

INFORMATIONS DIVERSES



Absence : En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer le secrétariat de l'Ecole Élémentaire au **02.99.37.40.23** à partir de 8H15 ou par mail à l'adresse ecole@ensemble-saintecroix.fr ou au **02.99.37.41.82** (vie scolaire du primaire) ou par mail : solivier@ensemble-saintecroix.fr.

Au retour de votre enfant, merci de compléter **un bulletin d'absence** inséré dans le cahier de correspondance.

A proscrire : Chewing-gum, objets dangereux ou de valeur, argent de poche, sont interdits à l'école. Les bijoux fantaisies, les jouets, les tatouages sont à proscrire.

Vêtements : Marquez **impérativement** les vêtements, bonnets, chaussures de sport, trousse etc...

Situation personnelle : Pensez à communiquer au secrétariat **vos changements** d'adresse ou de téléphone pour vous joindre rapidement en cas d'urgence. En cas d'absence parentale prolongée, veuillez indiquer qui a la responsabilité de vos enfants.

...



Stationnement : Pour bien redémarrer l'année, je vous demande de respecter les règles de stationnement de vos véhicules aux abords de l'établissement.

- Interdiction de stationner en double file devant le portail de la maternelle.
- Interdiction de se garer devant l'issue de secours de la salle de cinéma.
- Interdiction de stationner dans un lieu privé (Laboratoire Mylab).

En outre, je vous rappelle que des parkings publics sont à votre disposition à proximité immédiate de l'établissement.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces recommandations afin d'assurer la sécurité des élèves.

Des **lignes Pédibus** sont en place sur la commune de Châteaugiron en fonction des différents lotissements, merci de vous renseigner auprès de la mairie pour profiter de ce service.



L'entrée et la sortie de l'école élémentaire se font au niveau **du parking de la Gironde**.

Le soir, chaque enseignant accompagne sa classe au parking de la Gironde. Merci de respecter les horaires.

Le matin, les élèves de l'élémentaire (CP au CM2) doivent rentrer uniquement par le portail bleu (côté place de la Gironde) à partir de **8h15**. **Le soir, les élèves de l'élémentaire qui rentrent avec leur frère/sœur du collège doivent impérativement rester sur la cour du primaire. Ce sont les élèves du collège qui se présentent au portail pour prendre l'élève de l'élémentaire.**

...



Soins : Aucun médicament n'est donné (**hors PAI**) même avec l'ordonnance du médecin traitant.

Maladie : En cas de maladie contagieuse ou infectieuse, prévenez-nous assez rapidement : certaines maladies peuvent avoir des conséquences graves. Vous serez informés par voie d'affichage ou par mail.

PAI : Merci de prendre rendez-vous avec votre **médecin** ou **l'allergologue** pendant les vacances d'été si votre enfant est allergique afin d'avoir la nouvelle ordonnance pour l'élaboration du PAI ou son renouvellement. Pour **les allergies alimentaires**, prévoir 2 trousses avec les médicaments à donner à votre enfant. (Une pour la classe/garderie et l'autre pour la cantine).

...



Ecole Directe : En début d'année scolaire, chaque famille recevra un mot de passe pour accéder à la base Ecole Directe. Vous pourrez donc trouver différents documents administratifs, la facture annuelle de votre enfant (rétribution, activités diverses), la facture garderie/étude bimestrielle, le livret scolaire de votre enfant et ses évaluations.

Réunions de classes sont fixées à **18h30** pour les niveaux suivants (entrée par le secrétariat du primaire au 3, rue du prieuré) :

- **CP** Mardi 14 septembre
- **CE1** Lundi 20 septembre
- **CE2** Lundi 27 septembre
- **CM1** Mardi 28 septembre
- **CM2** Jeudi 23 septembre

Composition des classes : la liste de la classe de votre enfant sera transmise par messagerie électronique le **mardi 31 août**. Aucun changement de classe ne sera effectué. Je vous demande de respecter le travail de répartition des élèves effectué par l'équipe pédagogique.

Rencontre des nouvelles familles : **Mardi 31 août**, de 16h30 à 18h30, l'équipe pédagogique sera à la disposition des nouvelles familles pour une visite des classes et un échange avec l'enseignant de votre enfant.

Photographie : Les photos individuelles et de classe auront lieu **le lundi 18 octobre et le mardi 19 octobre**. Les coupons seront distribués début octobre. Pour les fratries, nous ne pouvons prendre les photos avec les frères/sœurs qui sont au collège.

...

Dates à retenir : messe dominicale de l'ensemble scolaire à la paroisse St Luc avec bénédiction des cartables le **dimanche 5 septembre**.

Portes ouvertes de l'ensemble scolaire : le **samedi 5 mars 2022**.

Bonnes vacances à tous. Et au plaisir de vous retrouver le jeudi 2 septembre 2021.

Le Chef d'établissement
Marie-Françoise FERTILLET



Règlement



Orientation,
déplacement dans
l'école



Stationnement



Soins, santé



Agenda, dates à
retenir